Talon, Antoine, Omer

Cart
Fre
25548

DISCOURS

DE

M. LE LIEUTENANT CIVIL DU CHATELET,

Prononcé à M. BOUVARD DE FOURQUEUX, Conseiller d'Etat,

Du 21 Mai, 1788.

MONSIEUR, la Compagnie me charge unanimement de vous dire qu'elle

THE NEWBERRY LIBRARY

proteste contre tout ce qui seroit fait en cette séance, contraire á ses droits & usages, & á son Arrêté auquel elle persiste.

PROTESTATION

DU CHATELET DE PARIS,

Du 21 Mai 1788.

LA Compagnie, persévérant dans les protestations de ce jourd'hui par Elle faites, et notifiées aux Commissaires du Roi, tant

en la Chambre du Conseil qu'á l'Audience du Parc civil, proteste de nouveau contre la transcription faite sur les registres, du très-exprès commandement de Sa Majesté, en la Chambre du Conseil, et pareillement contre la publication faite á l'Audience, desdites Ordonnances et Déclaration, et la transcription faite ès registres des Bannières, ne se croyant liée par aucun desdits Actes, elle s'en réfère á l'Arrêté du 16 dudit mois, auquel elle

757

persiste unanimement ; et á l'instant , les Gens du Roi mandés , M. le Lieutenant civil leur a donné connoissance de l'Arrêté de la Compagnie , auquel ils ont adhéré.

Fait au Châtelet de Paris, le 21 Mai 1788.